

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date et heure de la séance : 17 décembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 9

Absent : 1

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRES - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absent : M. Nicolas BERNARD

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/12/17/017

OBJET : Orchestre d'Harmonie Le Cendre : subvention exceptionnelle englobant les dépenses afférentes au Directeur Musical.

Christel MARCENAY rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 24/12/12/018 en date du 12 décembre 2024, la convention de partenariat Ecole Municipale de Musique / Orchestre d'Harmonie Le Cendre a été actualisée en prévoyant notamment la rémunération du Directeur Musical par l'O.H.L.C. En contrepartie, la commune verse à l'O.H.L.C. une subvention exceptionnelle permettant de couvrir les dépenses liées au salaire du Directeur Musical. Chaque année, le Conseil Municipal se verra proposer le vote de cette subvention exceptionnelle englobant les dépenses afférentes au salaire du Directeur Musical pour l'année suivante (n+1) et régularisant la subvention pour l'année en cours (n).

L'O.H.L.C vient de communiquer le montant permettant de couvrir les frais correspondants, soit 11 150 €.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 063-216300699-20251217-251217017-DE

52LO

Christel MARCHENAY propose au conseil municipal, tout en précisant que ce dossier présenté lors de la commission « finances » du 9 décembre dernier a reçu un avis favorable, d'accorder une subvention exceptionnelle de 11 150 € à l'O.H.L.C.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 18 décembre 2025
Reçu en préfecture le 18 décembre 2025

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.